



**l'Ameublement
français**

Bancs de service public





Hommes assis sur un banc au bord de la rivière Des Moines, Iowa. John Vachon. Mai 1940.
Avec la permission de la Library of Congress, Prints & Photographs Division, FSA/OWI Collection.

////// Sommaire

- 5** Pourquoi donc parler du banc ?
- 7** Le banc, un service public ?
- 13** Agir sur l'espace public
- 14** Petite histoire d'un banc emblématique
- 20** Paroles de bancs : le banc d'hier et le banc de demain
- 22** Ville « lieu de vie » et mobilier urbain
- 24** Design & banc
- 32** Retour de Mexico
- 34** Retour de Moscou
- 36** Les normes et les règles sont-elles utiles ?
- 37** Au droit du banc
- 38** Le VIA / L'innovation au service de l'aménagement des espaces de vie
- 39** L'Ameublement français / Le groupement PROMU – Professionnels du mobilier urbain de l'UNIFA
- 40** Produits des fabricants
- 49** Index des fabricants

Pourquoi donc parler du banc ?

Que souhaitons-nous pour vivre dans nos villes, comme simples citoyens ? Une ville agréable à vivre où il fasse bon cheminer, un espace urbain ordonné, entretenu et aux facettes multiples. En ville, chacun devrait pouvoir s'asseoir, se poser, être connecté, avoir des repères signalétiques, utiliser des toilettes publiques... tout cela sans obstacles ni barrières. Et, dans le mobilier urbain, ce que nous considérons comme banc doit répondre à des demandes spécifiques : se poser durant un parcours, faire une pause déjeuner, même oublier ses affaires, attendre le bus, contempler le paysage ou encore installer sa maison dans la rue même, dernier recours de l'errance. Ce sont quelques-uns de ces multiples aspects, liés aux usages, qui suggèrent cette idée que le banc devrait être un service aux habitants, et donc, pourquoi pas, un service public : il est pour tous, il est gratuit et il est facile d'accès (sous réserves, bien sûr, qu'il ne soit pas déjà occupé) !

Mais le banc est aussi un objet, voire un objet d'art dans le paysage urbain comme le montre de nombreuses installations urbaines, il s'adapte à chaque contexte, à chaque âge de la vie. Le banc est un objet fixé au sol, il qualifie les caractères d'une rue, d'une place ou d'une placette, il affiche une fonction de pause publique à cet espace. Cet objet ordinaire est mis en valeur par l'imagination des designers, par les prouesses techniques des innovateurs, ou encore par la presse quand un scandale entraîne, sous la pression de la mitoyenneté, sa disparition dans l'espace public.

Ce dossier intègre divers points de vue sur le banc : simples promeneurs, élus, techniciens, designers, sociologues, urbanistes, paysagistes, financiers, gestionnaires de voirie... la liste est longue des savoir-faire qui contribuent à la vie de la ville, et les pages qui suivent n'en sont qu'un aperçu.

Certes, ce dossier présente le banc comme un objet un peu isolé, comme le produit d'une production industrielle en lien avec des designers, comme si son emplacement, pour le service public lui-même, n'était pas essentiel. Pourtant, où est-il nécessaire de s'asseoir dans cette ville, dans ce quartier, dans ce coin de rue ? Nous savons bien que de telles affirmations ne peuvent se faire sans nuances : le banc est aussi par ses usages un objet de soucis pour un élu local : trop de jeunes, trop de bruits, trop de clochards ou d'immigrants occupent ces bancs et chassent le vieillard qui voulait se reposer ou la famille qui ferme la fenêtre pour échapper aux nuisances sonores nocturnes.

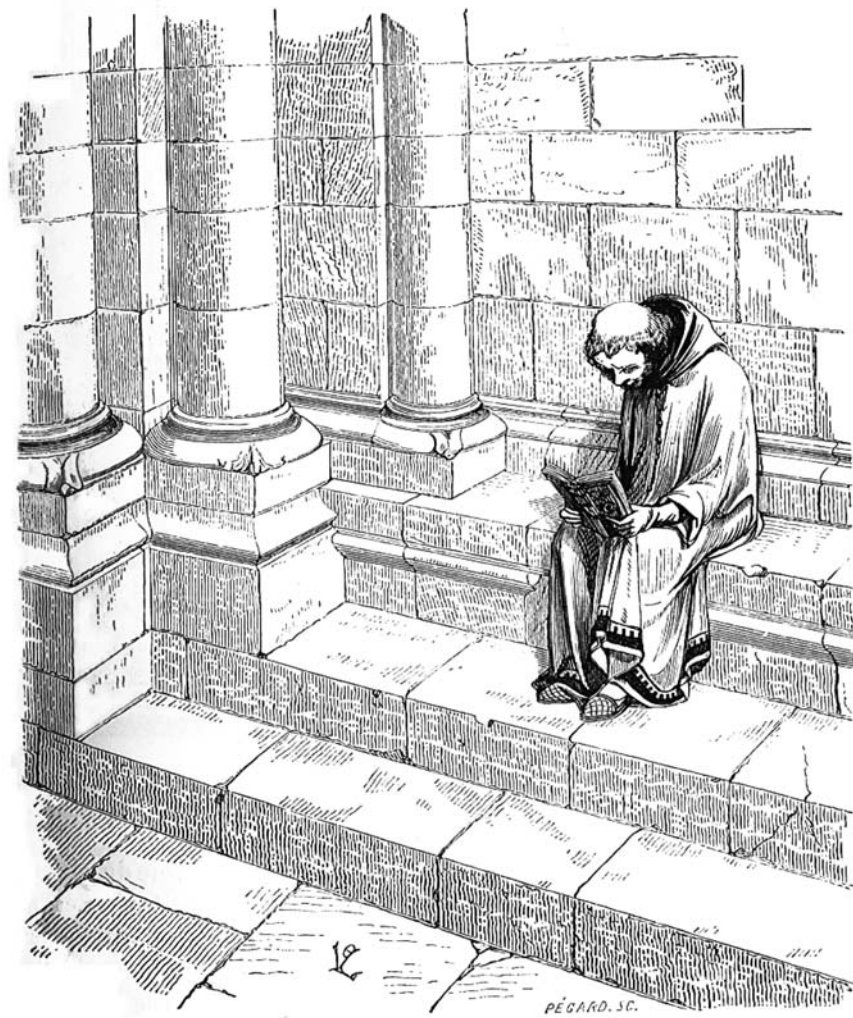
Ce dossier présente ainsi une diversité d'approches du banc : pour les usagers comme pour les fabricants, le débat s'ouvre...

Jean-Paul Blais,

*sociologue et urbaniste, enseignant
à l'école des ingénieurs de la ville de Paris,
ancien chargé de mission au Ministère de l'Ecologie*

Gérard Laizé,

*Président fondateur de Designer's Election,
ancien directeur général du VIA (Valorisation de l'innovation
dans l'aménagement et l'ameublement des lieux de vie),
spécialisé en analyse prospective et stratégie de l'innovation*



Reproduction extraite du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*.
Viollet-le-Duc- Tome 2. A. Morel Éditeur - 1867. Cathédrale de Poitiers, XII^e siècle.

Le banc, un service public ?

Par Jean-Paul Blais

Les bancs publics sont installés le long des trottoirs, sur des places ou dans des jardins publics. Ils restent extérieurs à l'habitat ou aux équipements bâtis. Conçu comme un meuble particulier dans l'espace urbain, le banc public apparaît tardivement, même si son usage est ancien. Les

connaissances de l'histoire urbaine nous rappellent que les bancs de façade existaient dès l'Antiquité : des bancs de pierre, adossés aux bâtiments, étaient disposés des deux côtés des portes des maisons. Mais c'est dans la première moitié du XIX^e siècle que les bancs, mobiliers indépendants mais fixés au sol, contribuent à l'aménagement des boulevards des grandes villes européennes, là où, auparavant et selon les besoins, des loueurs de chaises proposaient leurs services sur ces boulevards. Avec l'installation des bancs publics, la possibilité de s'asseoir s'impose comme une amélioration du mode de vie dans les grandes villes. Le préfet Rambuteau, après son départ en 1848, satisfait d'avoir installé des bancs partout sur les voies publiques parisiennes, s'écrira : « Quand je voyais plus tard les hommes lourdement chargés se reposer un instant, les vieillards se chauffer au soleil leur canne entre les genoux, des mères faire un brin de causette en regardant jouer leurs enfants et, le soir, des familles deviser joyeusement réunies, je passai épanoui, content d'eux et de moi¹. »

Aujourd'hui, s'asseoir en ville gratuitement n'est cependant pas évident. Dans la gestion de l'espace public, apparaissent de fortes contradictions entre, d'une part, des politiques urbaines qui insistent sur le retour de la place du piéton et sur les aménagements de la rue qui accompagnent ce renouveau, tant dans les quartiers anciens que dans les périphéries et, d'autre part, des stratégies municipales qui n'ont de cesse de supprimer les bancs considérés comme supports de la délinquance et

Le banc public est un siège sur lequel on s'assoit à plusieurs ou bien sur lequel on s'allonge ; à la disposition de tous les passants, il est installé dans la rue. L'image la plus célèbre est celle du banc double, vert, à dossier, prévu pour six places assises (trois de chaque côté) et créé dans les années 1860 par l'équipe de Jean-Charles Alphand et de Gabriel Davioud pour les promenades parisiennes.

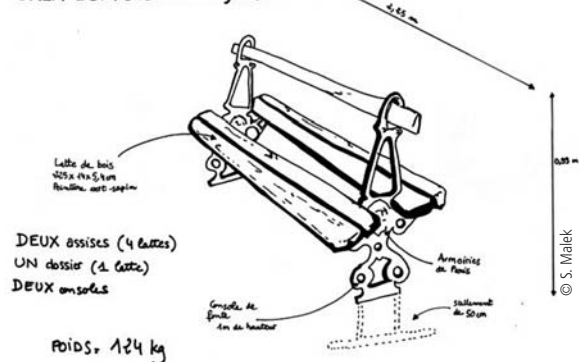
image d'une misère qui devrait rester cachée ! Pour les gestionnaires politiques et techniques de l'espace public urbain, le banc, dans les rues comme dans les catalogues de mobilier urbain, reste pourtant le moyen légitime de s'asseoir en ville, même si nous savons tous qu'il y a bien d'autres manières de se poser : sur un muret, sur un

rebord de jardinière, au pied d'une entrée d'immeuble, sur une chaise ou sur un transat installé sur une place publique devenue plage, ou encore sur les marches de l'escalier d'un monument...

Dans nos savoir-faire de programmation d'espaces publics, ce mobilier répond à deux fonctions principales : permettre le repos ou l'arrêt et embellir l'espace public. Ainsi, le banc représente une richesse exceptionnelle car il participe directement à l'organisation de la vie de la cité et à son confort : une ville qui n'offre pas, à tous, la possibilité de s'asseoir n'est pas une ville aimable. // // //

Fiche d'identité du banc parisien

NOM : BANC-DOUBLE
DATE DE NAISSANCE : Fin des années 1850.
LIEU DE NAISSANCE : PARIS (France)
CRÉATEUR : G. DAVIoud, Architecte



1. Mémoires du comte de Rambuteau, publiées par son petit-fils en 1905.

////// Le banc propose un service sans limite de durée. Il invite à s'installer, il suggère l'hospitalité ; il offre une halte pour le corps fatigué, un arrêt pour la personne à mobilité réduite, une pause pour la personne âgée à laquelle il permet de sortir de chez elle et de voir du monde, un refuge pour les amoureux, un terrain de jeux

*« Derrière chez nous y a un étang /
Sur le bout du banc ma mie m'attend... »*

(Chanson traditionnelle française)

*« Sous les grands peupliers, il est un banc
de pierre / recouvert en tout temps de jasmin
et de lierre / C'est là qu'autrefois dans le calme
du soir/ nous venions tous les deux,
elle et moi, nous asseoir... »*

(Le banc de pierre, musique de Charles Gounod, paroles de Paul de Choudens, 1877)

pour les adolescents qui traînent dans la ville ou un repère pour les mères de famille. Disposé judicieusement, il permet tout : attendre, surveiller les enfants, se reposer, profiter du soleil, jouer, palabrer, draguer, regarder les passants et les pigeons, se concentrer sur son téléphone portable... Confortables (pour les personnes âgées, des bancs avec des accoudoirs sont quelquefois proposés), entretenus et sûrs, les bancs sont un objet de plaisir et permettent de s'asseoir pour contempler la vie ou la lumière de la ville, ils sont un lieu du temps de vivre, du repos.

Le banc cristallise la rencontre entre les personnes, il est un repère familier et parfois quotidien, un point fixe pour les rendez-vous... Le banc représente une forme concrète de l'urbanité : rendez-vous des amoureux, comme le chante le poète, rendez-vous des commères qui observent la vie du village... Nombreux sont les usagers de l'espace urbain qui se donnent ces rendez-vous, par le biais des bancs : joueurs de belote, mères et nounous, curistes à la sortie des soins de la station thermale, employés qui profitent de la pause déjeuner, jeunes désœuvrés... Tous sont attachés à un « asseyons-nous côte à côte ». La force du banc n'est-elle pas d'abord d'être un outil du partage, loin de l'individualisme sous toutes ses formes, en contradiction avec la qualité de la vie dans la ville ?

Refuge pour le désespéré, le banc offre un service inestimable aux clochards et aux voyageurs sans domicile. Même si aujourd'hui, pour les bien-pensants, s'installer

dans la rue reste un acte suspect² et que cette crainte entraîne souvent, chez les riverains, des flots de protestations accentuées par la peur de laisser des toxicomanes s'installer sur des bancs... Ces usages du banc reflètent un état des rapports sociaux souvent conflictuels : là, il est réservé aux Blancs – « *whites only*³ » –, ailleurs, pour la commune ou pour les voisins, les bancs doivent disparaître et, dans ces cas, soit ils sont retirés, soit un système de grillage empêche d'y accéder. Dans un bilan sur les dispositifs anti-SDF, à propos des grilles posées, une veille de Noël, sur des bancs à Angoulême, un journaliste rappelle que, depuis vingt ans, des villes ont pris des arrêtés municipaux afin de supprimer des bancs au profit de sièges individuels, de galets, de piques, de pointes⁴... Ailleurs encore, ce sont les bandes de jeunes qui « gênent » car ils occupent les bancs : ceux-ci s'installent sur les dossiers, ils cassent, ils crient, ils s'y vautrent, ils font de la musique... Alors la municipalité a tendance à vouloir démonter ces meubles.

Ce mobilier est fixé et ancré dans l'espace public. Il est un support physique qui symbolise le partage de l'espace public entre les personnes, entre les assis et les debout, entre les mobiles et les posés, entre ceux qui cherchent l'utilité et les rêveurs.

Le banc se conjugue dans cet espace urbain avec d'autres mobiliers et la végétation (une caractéristique des boulevards urbains est le rythme dans l'occupation des trottoirs : un arbre/un banc/un arbre). Son émergence, son

*« Ah... m'asseoir sur un banc, cinq minutes
avec toi, et regarder les gens... /
Ah... m'asseoir sur un banc, cinq minutes
avec toi, regarder le soleil qui s'en va... »*

(Renaud Séchan, *Mistral gagnant*, 1985, *Dès que le chant soufflera*, toutes ses chansons, Paris, 1993)

Action associative. Paris, 2012.





© Jean-Paul Blais

jean-paul Blais 2013

Silhouette géo-poétique *Sleepzone*, Amiens, 2013.

design, ses matériaux, ses couleurs, ses rapports à l'ombre, au soleil ou à la pluie, sa disposition sur les trottoirs sont des éléments structurants du paysage urbain et de la lisibilité de ces espaces. Le banc participe à la création d'une cohérence esthétique, économique, ergonomique et écologique propre à une agglomération, et s'affiche comme une image de marque de cette ville (il suffit de montrer un banc vert pour montrer Paris, un banc décoré de céramiques pour montrer Barcelone...). Aujourd'hui, certaines villes commandent des œuvres d'art pour créer des bancs publics : les artistes, par exemple à Mexico, dessinent des sculptures, du mobilier, des bancs confortables et tous différents⁵. Le *banc bavard*, banc sonorisé, expérimenté sur la place du Marché de Liège en 2008, permettait d'entendre des témoignages d'habitants sur leur ville lorsque l'on s'asseyait.

Image d'une ville, le banc sert ainsi de support de communication : dans les années 1950, les entreprises Michelin ou Kodak installaient, gratuitement, des bancs pour contempler un panorama ou pour s'arrêter à l'entrée d'un bourg ; aujourd'hui, se développent d'autres formes douces de sponsoring : « Deux cent cinquante-cinq nouveaux bancs seront mis en place... Parrainez votre banc ! », et vous pourrez y laisser une inscription

« On a tous un banc, un arbre, une rue
où l'on a bercé nos rêves »

(Séverine, *Un banc, un arbre, une rue*, chanson primée au concours eurovision de la chanson de 1971, paroles de Jean-Pierre Bourtayre et Yves Dessca)

personnelle⁶. D'autres implantations peuvent correspondre à la mise en avant d'une valeur symbolique citoyenne : en 2010, à Fort-de-France, la Fondation Toni Morrison a rendu un hommage à Aimé Césaire en offrant « un banc au bord de la route⁷ ».

Objet ordinaire, le banc public est ainsi devenu un élément culturel et patrimonial des paysages européens : un grand boulevard ne s' imagine pas sans ses bancs. Éléments de notre histoire, une soixantaine de bancs sont répertoriés dans l'inventaire général du patrimoine culturel (du ministère de la Culture), et en particulier des bancs reposeurs en Alsace. Georges Simenon, dans sa retraite, raconte son regret de ne pouvoir avoir au fond de son jardin, dans le Midi, deux bancs verts en lattes de bois, aux pieds en fonte, qui lui rappelleraient, sans doute, les boulevards et les heures passées par Maigret à attendre sur son banc.

Bien visible dans l'espace public, le banc, légèrement ou fortement détourné, supporte l'expression de mécontentements et de rêves. Les exemples seraient nombreux : en 1819, des militants de « Jeune Allemagne » gravent un cœur percé d'un couteau dans le bois des bancs et y ajoutent le nom d'un étudiant symbole de la lutte contre la réaction⁸. En 2006, à Londres, les *Space Hijackers*, groupe spécialisé dans l'occupation de //

2. En France, depuis 1994, le délit pénal n'est plus d'actualité pour le vagabondage, malgré quelques restrictions apportées en 2003.

3. Ivan Vladislavic, *The Whites Only Bench*, nouvelle, Johannesburg, 1996 (éd Zoé, 2004).

4. Le quotidien *Sud Ouest*, 27 décembre 2014.

5. À Mexico, 71 bancs d'artistes ont été installés en 2007 : « Diálogo de bancas ».

6. Selon une brochure du Muséum d'histoire naturelle, Jardin des plantes, à Paris.

7. Outre Fort-de-France, une copie de ce banc est installée rue Louis-Delgrès, une rue piétonne du XX^e arrondissement de Paris.

8. Robert Beck, in *La Place publique urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Artois Presses Université, 2007.

//// //// Pour qui sont les bancs ?



« Sur le parvis devant la gare [...]. Rien pour s'asseoir, rien pour profiter, habiter [...]. On démonte les bancs, on plante des piques, on rase les plots [...]. Les deux derniers bancs du parvis sont en surpopulation permanente, les filles se posent sur les genoux des garçons, les pigeons renoncent à en faire un perchoir [...]. Les bancs ne sont pas pour les SDF, "les bancs, c'est pour les vrais gens" dira un agent de sécurité. »

(Joy Sorman, *Paris Gare du Nord*, Gallimard, 2011)

« Il y a là un banc de riche, une espèce de pelle-à-cul comme on disait en d'autres temps... »

(Hubert Nyssen, *La Femme du botaniste*, Actes Sud, 1992)

//// //// Site de rencontre

Gustave Flaubert dans *Bouvard et Pécuchet* (1881) a mis en avant l'espace public : « Quand ils furent arrivés au milieu du boulevard, ils s'assirent à la même minute sur le même banc. » Dans cette première moitié du XIX^e siècle, sous la monarchie de Juillet, les bancs viennent d'être installés sur les boulevards et le contexte est simple : « Il faisait chaud, dans ce milieu d'après-midi, presque 33 °C sur le boulevard Bourdon qui se trouvait absolument désert », en plein Paris près de place de la Bastille, ils marchaient, venant l'un en face de l'autre sans se connaître le moins du monde. Et, ils s'assirent sur le même banc... alors, « ils parlent, ils parlent, le crépuscule tombe », commentera Michel Butor plus tard à propos de l'œuvre de Flaubert. (*Improvisations sur Flaubert*, 1984).

//// //// Et site de séjour

« Les feuillages épais et frissonnants des platanes sont les rassurants alliés de ma fugue, j'ai le droit de me laisser tomber sur un banc pour y reprendre souffle... Pour les rassurer (les passants), je m'accoude au dossier du banc et croise élégamment les jambes, essayant ainsi de copier la fringante Dominique d'autrefois ? Je vais même jusqu'à renverser la nuque en arrière comme quelqu'un qui se dore au soleil... J'aimerais m'allonger sur ce banc. J'y resterais jusqu'à demain matin comme une clocharde ivre... »

(Dominique Rolin : *Le Gâteau des morts*, Paris, Denoël, 1981)

//// //// Le banc du quotidien

En 1900, Jean Lorrain contemple les midinettes qui, à la pause de midi, arrivent au jardin des Tuileries : « Comme un essaim d'hirondelles et de moineaux francs, cela s'abat sur les bancs, autour des statues [...]. Cela s'installe par groupes, papote, ramage, et déballe hors du panier, sur des papiers gras, babas au rhum et cervelas. »

(Jean Lorrain, *La Dame aux lèvres rouges, portraits*, Bartillat, 2000).

« Chaque banc a ses habitués qui l'occupent aux mêmes heures de la journée [...]. Certains du genre qu'on voit assis dans ces quartiers-là [...]. On rencontre toute espèce de gens et c'est amusant », commente Maigret.

(Georges Simenon, *Maigret et l'Homme du banc*, (1952), *Romans*, T. II, La Pléiade, 2003).

//// //// Lieu d'observation

« Nos mémés sont au courant de tout ce qui se passe à Saint-Fulcran. Car nous avons des bancs, où tout visiteur arrivant par toute entrée se fait soigneusement commenter [...]. En pratique on s'agglomère sur certains bancs selon le temps qu'il fait et les brouilles qui se nouent ou qui s'estompent. Il y a de la place pour six au bout de l'avenue [...] protégé du vent du Nord-Ouest [...] en été vers dix heures, on cherche le banc à l'ombre de l'église (de là, on contrôle les usagers de la cabine téléphonique). »

(John Harris : « Le Banc orbital », in *Le Monde*, été 1989)

//// //// Composition paysagère

« Des bancs de bois et de ciment, disposés à intervalles réguliers à la limite du sable, faisaient face à l'océan. Sur ces bancs, qui s'étiraient aussi loin que portait le regard... »

(Alison Lurie, *La Ville de nulle part*, (1965), Rivages Poche, 1988)

« Tous les bancs à l'ombre étaient occupés [...]. Deux marins s'étaient vautrés sur un banc au soleil [...]. Ils s'assirent sur un banc dans la lumière. Derrière eux, sur la chaussée, les autos glissaient, rapides et sifflantes. »

(John Dos Passos, *Manhattan Transfer*, (1928) Gallimard, 1996)

//// //// Un support de mémoire

« J'avais dit dans un livre que parmi tous les mémoriaux aux États-Unis, il n'y en avait aucun pour les esclaves, raconte Toni Morrison. Il n'y a pas d'arbre, pas de cour, pas de statue, pas même un banc au bord de la route. »

(Entretien lors d'un colloque sur son œuvre, Paris, *Le Point*, 5 novembre 2010)



© Jean-Paul Blais

Berlin, devant le Deutsches Historisches Museum, 2015.

////// L'espace public, pratiquaient la guérilla du banc public en installant des bancs là où il n'y en a pas ou bien là où ils avaient été enlevés⁹... On découvrait, en 2013, peinte sur des bancs, la silhouette géo-poétique *Sleepzone*, marquée pour signifier que le banc permet de s'allonger... et de se libérer de la verticalité de la ville¹⁰...

« Les bancs verts qu'on voit sur les trottoirs... »

(Georges Brassens *Les amoureux des bancs publics*, 1952, éd. Ray Ventura)

Nous croisons sans cesse des bancs dans nos lectures et dans les images. Dans un simple bout de phrase, le banc, assise élémentaire presque vulgaire, propose une rupture dans le récit, caractérise l'espace de l'attente et de la rencontre de l'autre ou parvient presque parfois à être le héros de l'histoire (comme dans *Maigret et l'Homme du banc*). Dans son roman *Bouvard et Pécuchet*, Flaubert décrit, dès les premières lignes, la richesse d'une rencontre permise par l'existence d'un banc sur le boulevard. Le banc situe le vivre ensemble, le voir, l'être vu, il est largement utilisé comme support de l'imaginaire littéraire, même s'il semble inutile dans le déroulement du récit, il introduit subrepticement une dimension urbaine concrète à l'histoire. Nous retrouvons très fréquemment des bancs, occupés ou vides, dans les expositions de travaux photographiques (les sujets du clochard ou des amoureux sont souvent proposés) ainsi que dans les films (le mobilier urbain et en particulier les bancs, parsemés dans la ville, servent de repères à l'action *lors de poursuites, de fugues ou autres cavales... Assis, le personnage... devient le spectateur du théâtre de l'urbain*¹¹...).

Objet industriel, les bancs publics, soumis aux intempéries, sont dispersés dans l'espace urbain et doivent être l'objet d'attentions, de règles d'achat et d'entretien, ainsi que pensés par rapport aux emplacements où ils doivent être posés. Ils sont liés aux normes, aux séries, aux innovations, aux qualités de leurs composants et aux tendances du design. Les gestionnaires des collectivités composent avec les enjeux économiques et les questions de maintenance et sont confrontés aux propositions d'implantation ou de conservation des assises en ville, parfois face à des perspectives électorales afin de ne pas faire peur aux riverains, quelques fois pour tenir compte des zones protégées – comme celles d'un quartier protégé ou d'un monument historique –, parfois et souvent face aux exigences des maîtres d'œuvre et des artistes. ////

9. www.spacehijackers.org, octobre 2006.

10. Action artistique menée par Nathalie Plet, en Picardie en 2013.

11. Thierry Paquot, *La Ville au cinéma, Encyclopédie*, édité par Les Cahiers du Cinéma, 2005.



© S. Malek



© Jean-Paul Blais

Banc de Toni Morrison, état en 2015. Paris, 20°.

////// Les collectivités ne devraient-elles pas intégrer cette notion de « banc de service public », afin de prendre en compte la nécessité d'offrir dans la ville des bancs à l'usage de tous ?

Et, pour chacun de nous, le banc permet aussi de prendre l'air du temps : étendu sur un banc, un homme paraissait dormir... il prenait *un bain d'air citoyen*¹²... Le banc n'est-il pas un prélude symbolique de la ville idéale, de la ville où l'on peut vivre ensemble avec ses différences ? S'y retrouver pour partager et se baigner dans le simple plaisir de s'asseoir sur le banc du coin de la rue ?

« Sur les bancs du Prado / à l'ombre des grands platanes / On voit lorsqu'il fait beau / le plus vivant des tableaux... »

(Claire Réda. Paroles de G. Koger)

Et ainsi ne peut-on pas favoriser une stratégie d'installation des bancs qui développerait les nuances d'usage entre d'une part le *banc utilitaire*, caractérisé par la proximité, par une place stratégique (tel le banc circulaire disposé autour du plus haut arbre de la propriété et de la région, le point le plus élevé, dans *l'Arrière-Saison*, le roman de l'Autrichien Adalbert Stifter) et d'autre part le *banc du désir*, (un banc de marbre, dans ce même roman, sur lequel une jeune femme et un jeune homme s'attardent¹³).

Tous ces usages et ces fonctions nous conduisent à affirmer que le banc, dans l'espace public urbain, devrait être considéré comme un service public : ne doit-il pas offrir la possibilité de séjourner dans de nombreux lieux publics de nos villes et celle de s'arrêter dans une société obsédée par la mobilité ? Face aux riverains et aux municipalités réticentes, ne faudrait-il pas ériger un droit à s'asseoir qui serait symbolisé par le banc de service public ? ■

12. Jean Tardieu, *La Part de l'ombre* (1952), Gallimard, 1972.

13. Nous reprenons ici une distinction établie par Michael Jakob dans la *Poétique du banc*, éditions Macula, Paris, 2014, dans un commentaire (pages 100 à 119) du roman d'Adalbert Stifter de 1857.

//// //// Et le banc restera toujours un sujet de poésie

« Il a suffi d'un banc pour que ta main me touche, il a suffi d'un banc pour que nos cœurs s'étreignent... »

(Louis Aragon : *Les Yeux d'Elsa*, Paris, 1942)

Théophile Gautier utilise un banc de pierre :

« Il est un banc solitaire et moussu / Où l'on croit voir la rêverie assise »

(Dans *Le Parnasse contemporain*, tome I, 1886)

Même si, la vieille dame « a tout de même pleuré, après avoir pris soin de s'asseoir sur un banc ».

(Raymond Queneau, *Courir les rues*, 1967)

Ou encore, le banc participe à la mise en œuvre des rêves et des délires : « Cet enfant, qui est assis sur un banc du jardin des Tuileries, comme il est gentil ! Ses yeux hardis dardent quelque objet invisible, au loin, dans l'espace. Il ne doit pas avoir plus de huit ans, et, cependant, il ne s'amuse pas, comme il serait convenable. »

(*Les Chants de Maldoror*, comte de Lautréamont, chant deuxième, strophe 6, 1869)

« Dans un square sur un banc / Il y a un homme qui vous appelle quand on passe... »

(« Le désespoir est assis sur un banc », chante Germaine Montero sur un texte de Jacques Prévert, *Paroles*, 1945)

Dans la rue pour le millénaire de la cathédrale de Strasbourg, 2015, artiste Christel Lechner.



© Jean-Paul Blais

Agir sur l'espace public

Propos exprimés par Denis Cahenzli,
29/09/2015

Adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Denis Cahenzli, chargé de l'urbanisme, de la rénovation urbaine et de la démocratie locale, a bien voulu aborder avec nous la question du banc.

D'abord, le banc peut être considéré comme un service public, même si cette expression surprend un peu, car elle laisse penser à l'autonomie d'un mobilier urbain particulier dans l'espace public. Or le banc est un élément intégré dans la qualité de nos espaces urbains et même parfois un élément de son décor.

Le banc doit faire partie d'une politique d'ensemble des déplacements à pied dans la ville : tous ces déplacements que l'on effectue en ville, en particulier pour les petites distances, ne peut-on pas les faire mieux à pied ? Nous avons, dans notre commune, une politique de développement des modes de circulation doux et non polluants ; pour une course, pour aller chercher un enfant à la crèche ou à l'école – et nous savons que chacun est toujours pressé –, l'usage de la voiture nécessite de sortir du garage, de se garer, de payer le stationnement... À Aulnay-sous-Bois, nous avons expérimenté le système Pédibus (un cortège d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents volontaires, qui suit un trajet déterminé avec des arrêts, donc l'attente du reste du groupe). Mais pour certains parents, la régularité n'a guère été possible.

Dans l'application de ces politiques, le banc est incontournable.

Ensuite, la possibilité de s'asseoir en ville est une nécessité pour des habitants qui vivent de plus en plus vieux et qui ont besoin de s'arrêter dans leurs cheminements. L'aménagement des espaces publics et des voies doit offrir un rythme où l'assise est présente.

Mais quand on installe un banc, des riverains vont nous demander peu après de l'enlever. En effet, après certaines heures, ce banc attire des regroupements qui gênent les voisins : bruits, rires, radio trop forte, dépôts sauvages (canette, bouteille...) qui transforment le banc en mini-déchetterie. Le banc donne alors le sentiment que la ville est sale, que l'on ne peut pas y dormir tranquille. Nous pourrions presque dire que le politique est sollicité pour éradiquer le banc. Et les solutions sont délicates, car il faut créer une médiation entre les différentes catégories d'usagers des espaces publics, et que la solution qui considérerait qu'il suffit simplement de déplacer le banc ne fait que reporter un peu plus loin les mêmes nuisances.

Dans un plan de déplacement piéton, nous avons installé, le long d'une voie entre la gare et un quartier, des sièges de repos type assis-debout, sur lesquels on peut se poser un peu avant de repartir. Ces sièges permettent d'éviter les regroupements mais ne permettent pas de s'allonger ou de siroter une canette de bière... Une réflexion s'engage à nouveau, avec le conseil de seniors, sur ces services à rendre grâce aux bancs ou à d'autres sièges adaptés qui permettent la rencontre entre les habitants et, en même temps, favorisent les déplacements des piétons dans les quartiers. Ces réflexions impliquent aussi la prise en compte des besoins des personnes handicapées (malvoyants, handicapés moteurs), dont la demande d'améliorations de l'espace public pour y circuler facilement est forte. ■



Reproduction extraite du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*. Viollet-le-Duc- Tome 2. A. Morel Éditeur - 1867.
Le long des maisons dans le Midi de la France à Cordes.

Petite histoire d'un banc emblématique

L'histoire du banc est inséparable de celle de la promenade : les codes de cette dernière ont façonné des espaces spécifiques, d'abord les jardins puis les boulevards, et les ont garnis de nouveaux mobiliers. Mais il faut attendre le XIX^e siècle pour voir se banaliser et se systématiser des espaces publics porteurs d'un vocabulaire paysager cohérent et fondé en partie sur la production de lignes de mobiliers urbains qui contribuent à bâtir l'identité parisienne. Au XX^e siècle, les espaces publics de la capitale connaissent un double mouvement parfaitement lisible à travers l'histoire du banc : le règne de l'automobile bouleverse la rue au point d'en redéfinir la forme et la fonction ; et récemment, l'abandon des théories fonctionnalistes remet au goût du jour l'espace public haussmannien en y appliquant de nouvelles normes techniques. Aujourd'hui, le débat sur le changement de modèle et les nouvelles interrogations sur son implantation est révélateur d'une question plus large portant sur l'innovation et la modernité dans un espace public trop nostalgique de son rayonnement passé.

LE BANC NAÎT DANS LE JARDIN

Le banc apparaît au XVII^e siècle dans les jardins, complément de la pratique naissante de la promenade. Lorsque l'art des jardins est appliqué à l'espace urbain, le banc y est implanté selon une logique de composition décisive pour l'avenir des espaces publics parisiens.

Pour les gens modestes, les pieds ont longtemps été le principal mode de locomotion, dans des villes qui étaient paradoxalement beaucoup moins adaptées au piéton qu'aujourd'hui : à la fin du XVII^e siècle, les voies de circulation sont fangeuses, dangereuses et encombrées, héritées de la période médiévale. Se déplacer en ville est périlleux pour celui qui n'a que ses pieds : il peut se faire bousculer, écraser, assommer ou étouffer à tout moment, dans des rues colonisées par les foules, les marchands, les calèches et le bétail.

À Paris, comme le souligne les travaux de l'historien Laurent Turcot, le jardin des Tuileries, espace clos et

Dans l'histoire urbaine, le banc parisien reste emblématique du droit du citoyen à circuler dans la ville. Stéphane Malek, urbaniste-paysagiste, a rédigé, en 2011, pour l'Université Paris 1-Sorbonne une histoire du banc public parisien afin d'analyser l'évolution de la rue. Nous en avons extrait quelques pages.

séparé de la ville, est le lieu privilégié de la promenade. Cette dernière, qui s'effectue en communauté fermée, s'articule sur la présence d'une grande allée plantée et de contre-allées. Les bancs apparaissent et se banalisent dans ce contexte, favorisant les rencontres et renforçant la dimension du voir et

être vu. Des bancs en bois fleurissent en effet au jardin des Tuileries ; leur nombre passe de huit en 1678 à un peu moins de deux-cents à la fin du siècle. Ils permettent de s'arrêter, de se reposer, mais surtout d'observer et de se montrer assis, droit et distingué. Le banc naît donc à Paris dans un cadre particulier, le jardin, et sert d'assise à une figure particulière, le promeneur mondain. Il apparaît en dehors de la ville et de ses rues encombrées pour s'ériger comme l'une des composantes d'une scé- //

Un banc dissymétrique à Paris.



© J.-P. Bleis



© Gérard Laizé

Exèdre du jardin des Tuileries.

////// nographie au service des rituels de distinction. Sa première fonction est donc théâtrale : on s'y assoit pour se montrer et pour observer le spectacle des promeneurs bien habillés. Mais que ce soit dans les allées centrales des jardins ou dans leurs contre-allées, le banc est toujours implanté dans une logique de circulation : façonné par et pour la promenade, l'espace doit favoriser la marche et les bancs sont disposés sur le côté, de façon à ne pas entraver les déplacements.

LE PRINCIPE DU BANC EST APPLIQUÉ À L'ESPACE URBAIN

Au XVIII^e siècle, le modèle du jardin est appliqué à l'espace urbain où naissent de véritables promenades plantées. Le banc commence à conquérir la ville, selon les principes fonctionnels et de composition spatiale qui ont fait son succès dans l'espace clos du jardin. Mais comme la promenade devient une activité accessible à tous, de moins en moins dépendante des pratiques mondaines et de plus en plus individualisée, le banc s'offre à tout citadin, quel que soit son statut.

Comme pour sa composition générale, le boulevard a puisé dans l'héritage du jardin à la française son ornementation en accessoires. La présence des équipements hérités des jardins, dont la fonction principale est de favoriser la promenade, fait que le boulevard ne peut être assimilé à une rue : « Les bancs, chaises, illuminations et arrosages sont fondamentaux dans la mesure où ils pré-

servent la fonction récréative du boulevard en le caractérisant comme promenade publique » (Turcot). C'est dès 1751 que la municipalité demande de placer des bancs de pierre de la porte Saint-Antoine à la porte Saint-Honoré, ainsi, la promenade permet l'émergence de pratiques encore inédites dans l'espace urbain : s'asseoir, faire halte et observer le spectacle de la rue (alors que depuis 1666, il était interdit aux marchands de disposer des bancs dans la rue devant leurs boutiques). Le banc est au service du mouvement, qu'il ne doit pas entraver mais qu'il peut moduler, le banc est donc pensé initialement comme une condition d'utilisation de la promenade piétonnière, libre et ouverte à tous.

Le banc des parcs et jardins.
Le modèle de Davioud en gondole.



© S. Malek



© S. Malek

Ci-dessus, le banc Davioud. Ci-dessous, les bancs du jardin des Plantes sont inspirés des squelettes de baleines ou de dinosaures que l'on trouve au musée.



© S. Malek



© S. Malek

Courant XVIII^e, le boulevard a constitué une matrice d'innovation viaire et plus tard, la mise en scène de la rue haussmannienne s'inscrira en partie dans cette lignée.

LE BANC, NOUVELLE RÉFÉRENCE URBAINE

Au XIX^e siècle, sous l'impulsion de Rambuteau, puis d'Haussmann, le banc est à la croisée de deux innovations : par son implantation, il hiérarchise les voies et permet la circulation piétonnière ; par sa forme, il devient un référent visuel majeur, profondément ancré dans le paysage réel et imaginaire de la capitale.

De fait, l'histoire du banc public à Paris, tel que nous le connaissons aujourd'hui, commence avec le baron Haussmann et Adolphe Alphand. Mais les principes qui sous-tendent leur action (l'influence des lieux de promenade, les logiques de séparation des flux et la naissance d'un espace piétonnier) sont à l'origine de la composition de l'espace public parisien et de l'implantation de son mobilier urbain. Dans ce domaine, l'apport fondamental d'Haussmann a été la systématisation et la généralisation de cet héritage à l'échelle de la ville, la création d'une ligne d'objet unique et la conception globale de son implantation. Les espaces publics, supports des réseaux qui structurent la ville, deviennent un outil pour organiser l'espace urbain : la rue est entièrement normalisée, techniquement et administrativement, dans ses dimensions, ses réseaux d'infrastructure et son mobilier. Paris // // // //

PETITE HISTOIRE D'UN BANC EMBLÉMATIQUE



© S. Matek

////// devient Paris, et son banc, inchangé depuis cette période, une des composantes de son aura.

C'est à ce moment que fleurit tout un vocabulaire fonctionnel et esthétique qui continue toujours de fonder l'identité urbaine de Paris : les candélabres, les fontaines, les kiosques, les grilles d'arbres, les vespasiennes et même les arceaux de fonte qui entourent les pelouses font partie d'un paysage familier que l'on connaît mais que l'on ne remarque plus. Le couple arbre-banc, « formule du confort de l'assis en ville » apparaît donc comme un principe fondateur de la composition de la voirie, le second n'étant qu'un « complément » du premier, élément majeur de la promenade urbaine. Et en même temps le banc devient une production en série, ce banc de fonte et de chêne, que l'on appelle banc parisien ou banc Davioud, est très différent du banc public en pierre antérieur peu confortable et il présente un double avantage : son faible coût et son entretien aisé, permettant une intervention rapide et efficace.

OUBLIER LE BANC

Au cours du XX^e siècle, alors que l'automobile redéfinit la ville selon ses propres logiques de vitesse et d'exploitation, la place du piéton et de son écosystème est considérablement réduite et le nombre de bancs diminue. L'aménagement qualitatif de l'espace piétonnier est délaissé, les rues se transforment en artères bruyantes et encombrées par des objets disparates. Les théories urbanistiques de distribution des flux et de séparation radicale des services et des circulations bouleversent le modèle de la rue tel qu'il a été forgé au XIX^e siècle. La politique d'aménagement cherche alors à élargir les chaussées, à créer du stationnement – question devenue centrale –, à fabriquer des autoroutes urbaines, à installer du mobilier de défense... les bancs suivent les flux et reflux entre trottoir et voirie.

Parallèlement, les années 1970 et 1980 font une place plus importante aux piétons, mais dans le cadre d'une stratégie qui vise la réservation de territoires à un système de mobilité dominant. La généralisation de la voie

piétonnière dans toutes les agglomérations françaises (la première apparaît à Rouen en 1971), n'est-elle pas un symbole de la tension entre des modes de déplacements qui ne parviennent plus à cohabiter ?

UN RETOUR À LA RUE ?

À Paris, au début des années 1990, des projets d'aménagement ambitieux ont lieu sur des grands axes de circulation. Ces grandes opérations s'inscrivent dans une lignée haussmannienne et tentent de prendre en considération les enseignes de façade et le mobilier urbain : les Champs-Élysées, l'avenue d'Italie, la rue de Flandres, les boulevards Vincent-Auriol, de l'Hôpital et Arago... Les éléments de composition de cette requalification sont les mêmes et visent à redorer l'image de marque de la métropole parisienne : nouvelles plantations d'arbres, matériaux de qualité sur les trottoirs, rénovation de l'éclairage et pose d'un nouveau mobilier urbain. Ce sont les espaces civilisés qui vont peu à peu, au milieu de la décennie, redonner vie à des voies jusqu'ici dominées par la circulation routière

Dans ces voies, le banc double historique n'est plus la seule possibilité : banc Wilmotte, bancs de la promenade plantée, ceux du boulevard des Maréchaux ou des berges de Seine... Mais une recherche de rationalisation de l'implantation apparaît. Cette stratégie cherche à libérer l'espace visuel et l'espace de cheminement, à adapter le mobilier à l'espace et à l'usage et à éviter l'accumulation. Le choix d'implantation est fonction tout d'abord de la largeur du trottoir et de sa fréquentation, puis de la présence ou non de terrasses ou d'arbres d'alignement. Mais le principe de composition reste semblable à celui qui est né sous le Second Empire. Il relève d'une grammaire marquée par l'héritage de cette époque et qui obéit à une double logique : végétalisation et patrimonialisation. Le banc public de voirie répond toujours à cette double logique et, comme le soulignait Alphand, il demeure le « complément obligé de la voie plantée » et constitue un élément du patrimoine de la rue parisienne. ■

www.stephanemalek.com

Paroles de bancs : le banc d'hier et le banc de demain

Propos subrepticement « volés » à Beauvillage,
place des Marronniers, le 15 juin 2021 à 14 h 30.
Éric Burie

Bonjour !

Bonjour ! Mais t'es qui toi ?
Tu ressembles à rien !!!!

*Moi ? Mais, ça se voit pas ?
Je suis le nouveau banc.*

Le nouveau banc ?????

*Oui, je suis le nouveau banc et je viens
te remplacer.*

Quoi ? Me remplacer ????? Tu dois faire
erreur mon cher ami. Ça fait plus de cin-
quante ans que je suis là et je compte
bien y rester encore longtemps !

C'est pas ce qu'on m'a dit...

Ah oui... Et qu'est-ce qu'on t'a dit ?

*Que tu étais trop vieux, usé, plus très solide
et plus du tout adapté aux nouveaux usages
de la rue. En fait, tu n'es pas très...
« tendance », quoi ! Tu comprends ?*

Moi ? Pas très « tendance » ? Mais qu'est-ce
que tu as de plus que moi, hein ?

*Ben... Moi, j'ai été fabriqué pour
satisfaire les besoins des habitants
d'aujourd'hui. Pas ceux d'hier.
Ha ! Ha ! Ha !*

Tu veux dire que je ne sers plus à rien ?
C'est ça ? Tu sais combien de gens
se sont assis sur mes lattes et combien
y ont même dormi ? Combien y ont
avalé leur déjeuner, combien y ont fait
connaissance et s'y sont même conter
fleurette ? On a même fait une chanson
là-dessus. Tu sais combien de secrets
et d'indiscrétions j'ai pu entendre ?

Je suis peut-être pas « tendance »
comme tu dis, mais je suis un grand
témoin de mon temps, moi !

Alors que toi, tu crois tout savoir,
mais tu n'as rien vécu... Et puis...
Regarde un peu mon assise : elle est tout
en bois massif. Et mes pieds, regarde :
c'est de la fonte, de la vraie ! Il y a même
les armoiries de la ville dessus. Et toi,
tu veux me remplacer ? J'hallucine !

*Peut-être, mais il y a une chose que tu n'auras
jamais.*

Ah oui ! Et laquelle ?



Dessin de Stéphane Malek,
mémoire, Paris I, 2011.

*Je suis un banc « connecté » moi,
mon cher papy.*

Un banc quoi ?

*Ça m'étonne pas ! T'es « total largué » !
« Connecté », j'te dis. Ça veut dire que je peux
rendre plein de services aux habitants...*

Mais moi aussi ! La preuve, c'est qu'ils vien-
nent tous s'asseoir ici !

*Pfttt ! Je t'explique. Regarde : là, j'ai une prise
électrique pour recharger tous les appareils porta-
bles. Là, c'est un code-barres que tu peux flasher
avec ton smartphone et tu auras toutes les expli-
cations sur l'histoire du quartier. Et là, en dessous,
c'est un éclairage led. Ça consomme presque pas.
On prévoit même, dans quelques années, de met-
tre dans le dossier de mon futur petit frère un toit
dépliable qui se déclenchera tout seul en cas de
pluie. Et bien sûr, je vais être installé en zone wi-fi.*

En zone quoi ?

T'es vraiment « reloud » ! Laisse tomber...

Mouais... Mais... dis-moi : on pourra
s'asseoir quand même ?

*Très drôle ! Figure-toi qu'en hiver, mon assise
est chauffante ! Qu'est-ce que t'en dis ?*

C'est bien, c'est bien...
Dis, je pense à un truc...

Vas-y toujours, mais je crains le pire !

Et si on demandait au chef de ville de me
décaler un peu sur le côté ? Comme ça, il y
aurait plus de place et on pourrait s'installer
là tous les deux. C'est pas grave si on est dif-
férents. Ça n'empêche pas de vivre ensem-
ble. Et puis, c'est enrichissant...

*Mmmh... Ouais... T'as raison... Comme ça,
tu pourras me raconter tes souvenirs !*

Et moi, je pourrai recharger mon portable...
Ha ! Ha ! Ha !

??

Ville « lieu de vie » et mobilier urbain

Par Gérard Laizé

VERS UNE CIVILISATION URBAINE SANS LIMITES

Aujourd'hui, 50 % des humains vivent en ville. Ils devraient être 66 % en 2050. En France, 90 % de la population est rassemblée sur 20 % du territoire. En 2025, la planète comptera 37 mégapoles dont la population sera supérieure à 10 millions d'habitants.

Les villes représentent toutes les contradictions d'une civilisation. Foi dans le progrès et la modernité d'un côté, creuset des crises de la société de l'autre... La civilisation des machines a engendré des mégapoles presque inhumaines. En dépit des immenses populations qu'elles peuvent rassembler, le contexte environnemental est souvent invivable. Atmosphère irrespirable, nuisance sonore, insalubrité de certains quartiers, insécurité chronique, mais également rythme frénétique de la vie entre travail et maison, boulimie consommatoire du fait de la sollicitation de l'offre marchande, surpondération de l'apparence, appât des plaisirs, anonymat et isolement... Plus une ville est étendue, moins elle est cohérente et moins son peuplement et son organisation urbanistique sont homogènes.

Si l'anonymat des grandes villes protège, il réduit considérablement la valeur de la citoyenneté. Comme semble le prouver la situation des villes nouvelles construites à la périphérie de Paris, si l'organisation urbanistique offre aux habitants une autonomie vitale, elle ne provoque pas le sentiment d'appartenance que l'on rencontre dans des villes historiques, a fortiori de petite taille.

Quand on évoque la ville sur un plan positif, on pense au centre-ville. Le reste est pis-aller.

L'homme a besoin des villes en tant que lieu d'échanges et les banlieues doivent être considérées comme en faisant partie. Elles sont le creuset d'une dynamique culturelle métissée. Les villes constituent les meilleures armes contre le racisme et l'intolérance lorsqu'elles permettent de côtoyer l'autre dans la vie quotidienne et d'apprendre à le connaître. A contrario, une organisation en ghettos provoque des oppositions communautaires et de l'insécurité. Sur la base de ce constat, qui ne rêve de vivre à la campagne ? Avec comme critères de choix l'air pur, le silence, la proximité de la nature – végétation et animaux – une réconciliation avec le rythme des saisons et un contact humain « authentique ». Les populations urbaines se

développent sur ces valeurs. Une image idéalisée qui peut sous-entendre des déceptions car la société évolue dans les milieux ruraux comme dans les villes. Ce qui semble évident à l'avenir, c'est que les futures mégapoles devront laisser plus de place aux espaces végétalisés pour les rendre plus vivables. Et, sur ce principe, les urbanistes devront rompre avec le principe ancestral d'une croissance de la ville en colimaçon à partir du cœur historique pour opter pour une organisation sous la forme de parts de tarte alternant des zones de construction et des zones arborées et paysagères, ces dernières facilitant de surcroît l'implantation des transports intercités.

La question est : comment redonner une âme aux villes ? Au-delà des solutions qu'apportent les plans d'urbanisme, l'architecture, les transports, les services ou les nouveaux modes de communication, le mobilier urbain contribue à créer ce lien dans la ville. Si l'on considère la ville comme un lieu de vie, la question de l'aménagement des lieux publics – rues, places, jardins et parcs, gares, etc. – devient cruciale dans la mesure où il améliore la qualité de vie des habitants et valorise l'image de la cité.

LES DONNÉES DONT DOIT TENIR COMPTE LE MOBILIER URBAIN AUJOURD'HUI

Traiter le mobilier urbain uniquement sous l'aspect esthétique serait réducteur. Ainsi, pour être efficaces, les solutions apportées doivent dorénavant tenir compte des problématiques de l'époque. Elles peuvent être d'ordre sociologique, notamment en ce qui concerne la gestion des flux de population et l'amélioration de la qualité de la vie citadine, fonctionnel en fonction des nouveaux usages qui en sont faits, culturel par l'exploitation de valeurs identitaires locales, ou environnemental, plus particulièrement en ce qui concerne le respect et la préservation de l'environnement, qu'il s'agisse de l'intégration dans l'histoire de la ville, de la collecte des déchets ou des économies d'énergie.

Sans être exhaustifs, dans cet esprit, les points suivants peuvent être évoqués :

- La canalisation des flux de circulation pour améliorer le confort et la sécurité des piétons.
- L'amélioration des conditions d'attente des transports en commun.

- La réduction de la consommation d'électricité dans l'éclairage public.
- Une meilleure exploitation directionnelle de la lumière qui permette de redécouvrir la nuit.
- Le tri et la récupération des déchets en plus des mesures actuelles de sécurité.
- Les nouvelles fonctions des assises urbaines : bancs, aires de pique-nique ... et leur implantation dans la ville (points de vue, pauses dans les déplacements ...).
- L'organisation de parcours découverte.
- Le stockage sécurisé des cycles.
- L'intégration harmonieuse de l'affichage publicitaire.
- L'ergonomie de la signalétique directionnelle (fléchage, plan de circulation).
- L'incorporation d'équipements connectés.
- Le lien avec le patrimoine historique ou la synergie avec les projets architecturaux.
- La maintenance et la gestion des pollutions : tags, affichages sauvages ...
- La gestion des sans-abri.

Dès lors, l'expression formelle s'impose comme synthèse des facteurs fonctionnels autant que culturels. Les premiers ont pour rôle de rendre service, les seconds produisent du sens. ■

En matière de mobilier urbain, la réputation de Jean-Michel Wilmotte n'est plus à faire. N'a-t-il pas travaillé avec les plus grands fabricants français et européens ? Combien de villes ont choisi ses modèles pour leur efficacité fonctionnelle et leur élégance toute « wilmottienne » ?



Bancs des allées Jean-Jaurès à Nîmes.



En ce qui concerne le sujet « banc », Jean-Michel Wilmotte revendique une dizaine de créations. Il reste attaché à des valeurs classiques – cela n'étonnera pas –, considérant avant tout notre banc public comme « un lieu de rencontre ; un lieu de confiance ». Il en sera de même dans l'utilisation des matériaux : la fonte, le bois – parfois recyclé –, le béton et, aujourd'hui, certaines résines... mais toujours avec sa griffe.

Quand on lui demande quel serait son rêve absolu, il évoque des bancs plus grands. Des assises sculpturales qui « scandent l'architecture urbaine ; qui rythment l'espace public ». Sa réalisation à Nîmes, allées Jean-Jaurès, sur 1,7 kilomètre, illustre cette intention. « Une sorte de tapis volant (en béton de fibre) qui se détache du sol », une forme singulière qui dépasse le produit standard ; dissymétrique pour accompagner toutes les postures actuelles : assis, vautre, accroupi, allongé... « Et si les clochards et les squatteurs se l'approprient, tant mieux. »

Son autre motivation sera de personnaliser chaque réalisation en fonction de la ville, du quartier ou du site d'implantation dans lequel elle sera installée. Au début de sa carrière, il avait proposé à la Ville de Paris de concevoir un banc pour chaque arrondissement, qui aurait exprimé le caractère dominant de chacun d'eux. Le projet n'a pas abouti ! Pour lui, « un bon banc, bien tranquille, il n'y a pas mieux ». D'ailleurs, il vous donnera volontiers rendez-vous sur un banc public. ■ Gérard Laizé

Design & banc

Par Gérard Laizé

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire du mobilier urbain, le banc public en est incontestablement le premier élément, avec une double fonction indissociable : offrir un instant de pose pour les passants et créer du lien social, puisqu'on s'y assoit à plusieurs. Les commères y jacassent. Les piétons s'y reposent. Les couples s'y découvrent. Les citoyens y débattent... Dès lors, le banc public s'est toujours intégré à l'architecture urbaine, de simple appendice dans les murs des bâtiments le long des ruelles jusqu'à l'organisation de l'agora publique. Pour les mêmes raisons, le baron Haussmann lui donna ses lettres de noblesse au XIX^e siècle en le plaçant le long des boulevards parisiens pour permettre aux badauds d'observer le défilé dominical des équipages des aristocrates et des bourgeois. Sur la base de ses fonctions liminaires, le banc n'a pas évolué significativement sur le plan conceptuel au gré du temps. Dans la plupart des cas, ses dimensions mêmes répondent à des standards parfois inappropriés au lieu d'implantation. À ce propos, il est surprenant de constater que des villes réputées (Milan, Barcelone...) lancent encore des concours auprès des plus grands designers de la planète sans impulser les évolutions comportementales de nos concitoyens et urbanistes (*voir l'encart ci-dessous*).

En revanche, le banc a toujours constitué le support d'expression des divers matériaux et techniques avec lesquels il pouvait être fabriqué, signant de fait les progrès scientifiques et techniques de chaque période de notre histoire : la pierre, le bois, la fonte d'acier et d'aluminium, le béton... et, aujourd'hui, les polymères, les alliages, les matériaux composites, le béton Ductal, etc. Et parce qu'aujourd'hui cette question est à l'ordre du jour, les matériaux recyclés. // // //



Designer : Michele de Lucchi.
Photographe : G. Laizé

Banc SEDIS torsion
Designer : Antonio Citterio.
Editeur : Metalco
Photographe : A. Avezou

En 2005, la ville de Milan, réputée comme étant une capitale mondiale du design, lançait un concours auprès des plus grands designers sur le thème du banc public. Les propositions ont été soumises au vote des citoyens. Même sous la signature de designers de renom international, le résultat reste d'une banalité affligeante et inadéquate aux exigences de l'époque. Est-ce à cause de l'absence d'un cahier des charges précis de la part de la municipalité ou/et par manque de réflexion de la part des designers ?



Keïko
Bois, Hêtre
Designer : Grégoire De Lafforest
Prototypiste : Prototype concept
Photographe : Marie Florès



Ghisa
Fonte, métal
Designer : Riccardo Blumer
Editeur : Alias
Photographe : G. Laizé



Editeur : LAB 23
Photographe : Michel Bouisson

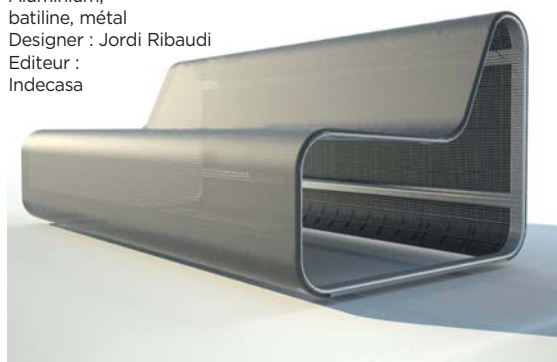


Designer : Amanda Leveté
Editeur : Established & Sons

Designer : Alfredo Häberli
Photographe : G. Laizé



Dunas
Aluminium,
batilane, métal
Designer : Jordi Ribaudi
Editeur :
Indecasa



Dentelle

Ciment, Ductal
Designer : Mass [Olivier Chabaud & Laurent Lévêque]
Editeur : Compagnie
Espace Recherche - COSP, Christian Ghion



Uncle Jack

Plastique, polycarbonate
Designer : Philippe Starck
Editeur : Kartell



Giulietta

Plastique, polyéthylène
Designer : Paolo Rizzatto
Editeur : Serralunga



Un banco por Valencia

Designer : Patricia Urquiola
Photographe : Gérard Laizé



Photographe : Gérard Laizé



Onyx sofa

Fibre de carbone, pierre
Designer : Peugeot



Pile Isle Reloaded

Bambou, bois
 Designer : Elena Goray
 & Christoph Tönges
 Photographe : Gérard Laizé



Buizen bank

Métal
 Designer : HEIN EEK Piet
 Editeur : Eek & Ruijgrok



Banc serpent

Bois, matière végétale
 Designer : Frank Gehry

« Y », prototype
Designer : Alexandre Moronnoz
Aides à la création VIA, 2006
Photographe : Fillioux&Fillioux



Spaghetti
Matière végétale
Designer : Pablo Reinoso
Photographe : Patrice Juin





Os Hen

Designer : Dai Sugasawa
Photographe : Gérard Laizé



Banquette chaises

Bois
Designer : Kraud & Wir / SEDE
Photographe : Gérard Laizé



Designer : Tom Dixon
Photographe :
Marie-Cécile Pinson

////// De même, les créatifs s'en servent pour exprimer des symboliques de toutes sortes, qu'il s'agisse d'installations ou de sculptures.

Pourtant, force est de constater que le contexte de vie urbaine et l'organisation des villes en termes de circulation ont beaucoup changé et que les comportements individuels et collectifs des citoyens actuels ont évolué en rupture avec l'étiquette qui primait jadis. Que dire ainsi de l'implantation de bancs le long d'une artère polluée par la circulation automobile ? Comment empêcher les SDF de les squatter ? Comment mieux répondre aux problèmes de dégradation et d'entretien en général ? Comment mieux faire le lien avec les transports ? Peut-on y associer d'autres fonctions complémentaires ?

Autant de questions qui se posent aujourd'hui aux designers et aux urbanistes qui devraient davantage favoriser une interrogation de fond sur le plan conceptuel. Sans une telle exigence, on voit bien les dérives qu'occasionne aujourd'hui une mauvaise adéquation du banc public au contexte urbain. Des exemples récents – comme à Angoulême, où neuf bancs publics avaient été condamnés par un grillage visant à décourager l'installation de sans domicile fixe alcoolisés, ou à Perpignan où certains bancs de la ville ont été détruits car ils généraient des « nuisances » en devenant le refuge de marginaux – en apportent une preuve flagrante. ////



Photographe : Gérard Laizé



Sièges coque sur le quai de la station Alma Marceau, ligne 9 du métro.
Photographe : Jean-François Mauboussin



Sièges Akiko installés sur les quais de la ligne 1 à la station Reuilly-Diderot.
Photographe : Bruno Marguerite





////// Des initiatives prises par des politiques et qui avaient surpris plus d'un habitant et suscité des réactions très contrastées. Quant aux écologistes, ils dénoncent une « déshumanisation » de la ville. Plutôt que de recourir à des méthodes répressives face à des équipements mal conçus, ne serait-il pas préférable d'intégrer cette problématique au cahier des charges soumis aux créatifs dont la responsabilité est d'apporter une réponse adaptée à toutes les exigences des usages ?

Car, en toutes circonstances, en faisant appel à l'intelligence et à la créativité et en s'accordant le temps nécessaire à la réflexion et à l'expérimentation, il existe des solutions.

L'aborder sous l'angle du « service public » permet de dépasser l'enjeu du banc comme objet. Comme pour tous les sujets que l'évolution des façons de vivre nous impose, la solution n'est pas unique, nous le savons, mais multiple. Chaque solution devrait ainsi dépendre dorénavant du lieu où s'implantera le banc en question, des usages qu'on lui assigne, de la nature des occupants potentiels, du temps de fréquentation, des exigences d'entretien et de maintenance, de la symbolique qu'il doit transmettre en adéquation avec les valeurs identitaires de l'endroit où il s'intègre, et dorénavant, de l'intégration d'équipements connectés...

En ce qui concerne ce dernier critère, il peut constituer à l'avenir une véritable valeur ajoutée dans la conception d'un banc. En effet, qui n'apprécierait pas le fait d'obtenir sur son Smartphone, en étant assis sur le banc d'un arrêt de bus, les horaires de passage de son bus et le délai d'attente du prochain ? De même, le fait de pouvoir obtenir des explications sur le site dans lequel vous êtes assis : histoire du lieu, des bâtiments, restaurants, boutiques, services... s'estimera en termes de bénéfices d'usage. Quant aux possibilités qu'offriront aux municipalités ces connexions pour mieux informer leurs concitoyens, elles sont incontestables. C'est dans cet esprit que depuis 2010, la ville de Paris a lancé sept appels à projets de mobilier urbain intelligent (MUI), et mis en place 50 expérimentations. BlocParc en fait partie. Concrètement dans 3 des 7 modules BlocParc, des puces NFC sont intégrées. Il suffit qu'un passant approche son smartphone d'une puce pour qu'immédiatement son navigateur s'ouvre sur une page d'information dédiée. Un système ultra simple qui surfe sur les usages des mobinautes que nous sommes, et sur les besoins de communication hyper localisée des collectivités. En effet chaque page peut être administrée directement par le gestionnaire du mobilier.

On est donc bien loin d'un produit standard ou d'un simple exercice de stylisme formel sur la base d'un principe figé mais bien invité à respecter un cahier des charges particulier en réponse à des critères d'usage bien définis, aux nouveaux enjeux qu'offrent les nouvelles technologies et à des valeurs symboliques précises. ■

Retour de Mexico

Texte et photographies : Anne Faure, urbaniste

Les bancs semblent souvent disparaître de nos espaces de voisinage, mais les bancs d'artistes ne redonnent-ils pas une vie à la rue ?

Quelques images de Mexico City, prises à l'occasion d'un voyage récent et commentées par Anne Faure, urbaniste, soulignent cette stratégie.

Contrairement aux idées reçues, le banc sécurise la rue : la présence d'habitants de toutes générations, séjournant dans l'espace public, pour se reposer, lire ou observer le spectacle de la rue, dissuade certains comportements délictueux. On observe, en effet, que ce sont souvent des erreurs d'implantation qui causent leur rejet par le voisinage.

À titre d'exemple, on constate que Mexico City a longtemps eu la réputation de la ville la plus dangereuse du monde. Cependant, la ville a fait réaliser par des artistes des bancs qui sont autant d'œuvres d'art. Ces bancs-sculptures qualifient l'espace public, le magnifient et incitent à son respect. Ces bancs favorisent les activités collectives et soutiennent ainsi l'économie locale. ■







Retour de Moscou

Texte et photographies : Sophie Alexinsky

Sophie Alexinsky, paysagiste DPLG et géographe urbaniste, revient d'un voyage à Moscou à l'été 2014. Elle nous transmet sa surprise de la découverte de nombreux espaces publics confortables et multimodaux : « Leur point commun est une offre de grande qualité, généreuse et ouverte, modulable et confortable, constituée de matériaux pérennes, solides et souvent surdimensionnés, ce qui exclut toute tentative d'appropriation. »

1 - Aux abords du nouveau centre temporaire d'art contemporain nommé Le Garage et conçu par l'architecte Shigeru Ban, un vaste lieu dédié à la lecture, sous des parasols géants, offre une qualité d'espace inédite. Les transats doubles sont mobiles et permettent aux usagers de s'installer selon leurs désirs de confort, à l'ombre ou au soleil. Une grande liberté d'utilisation caractérise cet aménagement public ouvert à tous de jour comme de nuit.

2 - Sur le parking d'une ancienne usine moscovite reconverte en centre d'art contemporain vient se poser ce banc-hamac-mobile en filet. Ce « banc » est à la fois un jeu et un espace de confort. Ses dimensions (7 mètres de long) et sa structure simple et inaltérable créent un événement et interface entre la zone de parking et l'entrée du centre d'art ; il n'est pas utile de le sceller au sol, son poids faisant inertie.



3 - Ce banc est confortable pour les adultes comme pour les enfants qui l'escaladent. Il peut se poser sur n'importe quelle surface plane et se décline en de multiples couleurs. En matière synthétique souple et tonique, il est d'un grand confort. Sa très grande dimension (plus de 10 mètres linéaires) est également compatible pour traiter des limites et ne nécessite pas non plus de scellement.

4 - Sur le lac intérieur du parc Gorki ouvert 24 heures sur 24, un concept d'espace public « lounge », gratuit, offre aux Moscovites et aux visiteurs des espaces de convivialité ludiques et confortables. En soirée, des lampions géants prolongent l'utilisation de l'espace pour la nuit. Un contrôle social s'exerce naturellement, le lieu étant empli de quiétude et de sens de la fête tranquille.



Les normes et les règles sont-elles utiles ?

Par Yves Bozelec*

//// //// Il m'a été demandé d'apporter quelques arguments et visions acquis dans mes fonctions de président de la commission de normalisation des mobiliers urbains d'ambiance et de propreté, une fonction que j'occupe depuis décembre 2011 :

Pour atteindre un service public de qualité dans la création et la gestion des mobiliers posés ou ancrés sur l'espace public, encore faut-il s'en donner les moyens et choisir d'appliquer de façon volontaire l'ensemble des outils normatifs qui ne sont pas des freins, mais des éclaireurs contractuels dans tout acte d'achat. Dans le contexte politique actuel où le mélange des genres, volontairement polémique, est savamment organisé pour que le public confonde réglementation et normalisation, il me semble que l'ensemble des acteurs publics que sont les designers et fabricants devrait réclamer aux pouvoirs adjudicateurs la mise en place de règles du jeu transparentes représentées par les normes qui sont élaborées sous le signe du consensus, avec comme outil efficace celui de la révision qui permet de « coller » aux évolutions et à l'actualité. Ainsi, les travaux de la Commission, composée d'un panel d'usagers, d'administrations, de syndicats, de fabricants (que je remercie vivement) et portés par le BNBA – Bureau de normalisation du bois et de l'ameublement – sous mandat AFNOR – Association française de normalisation –, ont-ils permis de publier, après révision, deux normes essentielles : sur les mobiliers d'assise (NF P99-610) et sur la maintenance (NF P99-650).

//// //// Mais aussi en ma qualité d'architecte-voyer, corps spécifique à la Ville de Paris, que j'ai rejoint en 1992 :

Pour atteindre la qualité historique, conceptuelle et magique des deux bancs iconiques parisiens inventés, pour les rues et les parcs, par l'architecte Gabriel Davioud sous tutelle de l'administration du préfet Haussmann, il conviendrait d'interroger les circuits actuels pour évaluer les principes d'une telle réussite, pérenne et sans faille, et de questionner en même temps les modes de passation des marchés publics comme ceux de l'occupation des domaines publics portés par le territorial et gérés par délégation pour des temps longs ou événementiels. Les prises de responsabilité des décideurs dans le cadre de leur fonction sont de plus en plus sources de risques et de recours de la part des usagers qui osent critiquer jusqu'aux choix esthétiques et fonctionnels – même si ces derniers sont, à dessein, dilués, puisque le parc des mobiliers urbains géré en particulier par le milieu associatif fait aujourd'hui partie intégrante de nos paysages. Si l'institutionnel cherche à proposer des lignes cohérentes en lien avec les missions de service public, le participatif, lui, insiste sur l'individualité des solutions.

Aujourd'hui, mon expertise me conduit à penser que la mobilité des ouvrages est non seulement une piste d'avenir, mais aussi une demande express en termes de flexibilité et de temporalité des espaces publics, dont l'assise est partie intégrante. L'ensemble des acteurs de la filière doit, sur ce point, à nouveau réfléchir à des modes de gestion innovants, porteurs de qualités esthétiques, techniques, économiques et conceptuelles acceptables. ■

* Architecte-voyer de la Ville de Paris.

Président de la Commission française de normalisation « Mobilier urbain d'ambiance et de propreté »

Au droit du banc

Par Gérard Terrien*

Au sein des équipements de mobilier urbain, les bancs publics, dont les usages sont nombreux et qui relèvent du mobilier d'accueil et de repos, permettent d'aménager et de mettre en valeur les espaces et les jardins publics. De plus en plus de collectivités cherchent à inscrire leur stratégie en ce domaine dans une charte de l'espace public, alors que d'autres gèrent encore l'utilisation de ces espaces au coup par coup. Quelques précisions sont utiles concernant le cadre juridique qui leur est applicable. S'il n'existe pas de définition légale du mobilier urbain et moins encore des bancs publics, il est reconnu par le juge administratif qu'un banc public, s'il est propriété de la personne publique, est un bien immobilier, et donc par extension un ouvrage public dont la personne publique est responsable au titre d'un défaut d'entretien normal, s'il est fixé au sol.

S'il n'est pas fixé, il sera un bien mobilier et sans doute plus encore un objet de dégradation et de vol potentiels. Si ce banc devient, comme on l'a constaté dans certaines collectivités, un banc « grillagé », il ne sera évidemment plus à l'usage du public et perdra donc sa destination (même, comme certains l'ont tenté, à déclarer ce banc comme œuvre d'art).

À défaut de définition légale, une norme NF de décembre 2014 s'applique à tous les bancs publics, qu'ils soient avec ou sans dossier, avec ou sans accotoir, posés ou bien scellés ou encastrés, de toutes les matières et équipant les lieux publics couverts ou non (zones piétonnes, trottoirs, aires de repos, etc.).

Comme les autres éléments de mobilier urbain, les bancs publics ne sont pas soumis à des formalités en termes d'autorisation d'urbanisme, sauf s'ils sont implantés dans des secteurs sauvegardés ou des sites classés. Leurs implantations sont invitées à suivre les règles d'une charte des espaces publics, quand elle existe. A contrario, une permission de voirie doit être obtenue auprès de la collectivité en charge de la gestion du domaine public si les bancs publics ne sont pas acquis par celle-ci.

Souvent, les bancs peuvent en effet demeurer la propriété de la société privée avec laquelle la collectivité locale aura contracté en matière de mobilier urbain. C'est fréquemment le cas des bancs associés aux abribus, dans les contrats de mobilier urbain ayant un objet publicitaire. Cela peut également l'être en cas d'installation sur le domaine public de bancs dans le cadre de marchés publics de location-entretien-maintenance.

Si le code de l'environnement définit la liste exhaustive des éléments de mobilier urbain pouvant supporter de la publicité, après autorisation du gestionnaire du domaine public, celle-ci reste interdite sur les bancs publics (même si l'on trouve parfois de fait de la publicité sur des bancs et que la tendance à sponsoriser des bancs entraîne la signature du donateur).

Il importe également de s'assurer que l'implantation des bancs publics soit compatible avec l'accessibilité de l'espace public, comme en dispose la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Et il convient aussi de s'assurer que leurs implantations n'excèdent pas les inconvénients normaux du voisinage d'un ouvrage public.

Quoi qu'il en soit, les contrats de mobilier urbain, publicitaires ou non publicitaires, incluant ou concernant directement des bancs publics, sont des marchés publics de fournitures (en cas d'acquisition) ou de service (en cas de location-maintenance ou d'intégration dans un contrat publicitaire), associant ou non une convention d'occupation du domaine public (le plus souvent, sans redevance) et ils doivent suivre les règles de passation comme d'exécution fixées par le code des marchés publics. Il faut souligner que la longue durée de certains de ces contrats entraîne quelques difficultés pour les collectivités.

Pour les collectivités, la maîtrise du coût global conditionne fortement le choix des bancs publics et les usages qui lui sont attribués. Au-delà d'une analyse du besoin intégrant les critères, autres qu'esthétiques, de robustesse, de facilité de maintenance et de remplacement, il importe de prendre en compte le réemploi (peinture, réparation, soudure) des bancs usagés ou détériorés. En général, les critères retenus par une collectivité pour l'appréciation de l'offre la plus avantageuse sont à la fois le prix des prestations ou des fournitures et la valeur technique des bancs proposés (qualités de fabrication, matériaux, ossature, etc.). ■

* Président de la chambre régionale des comptes d'île-de-France. Il a écrit notamment *Les contrats de mobilier urbain*, Voiron, éditions Territorial, 2007.

Le VIA

L'innovation au service de l'aménagement des espaces de vie

Le VIA association pour la valorisation de l'innovation dans l'aménagement et l'ameublement des espaces de vie, a pour mission de promouvoir l'innovation et le design français dans le domaine du cadre de vie : mobilier, éclairage, éléments d'aménagement et de décoration, matériaux... La mission du VIA couvre plusieurs segments de marché : résidentiel, Contract, bureau, lieux collectifs et espace urbain. « Tête chercheuse » de l'Ameublement français, le VIA est une plateforme d'échange entre le monde de la création (designers, architectes, architectes d'intérieur, stylistes...) et celui de l'industrie.

Le VIA, crée en 1979 à l'initiative de l'industrie de l'Ameublement et soutenu financièrement par le Comité de développement des industries françaises de l'ameublement et du Bois (CODIFAB), est actuellement dirigé par Jean-Paul BATH. C'est le seul organisme au monde dans le secteur de l'ameublement, à intégrer l'ensemble des facteurs d'aide à la création :

//// // 1 ● Le VIA, dans sa mission de réflexion prospective, diagnostique les courants d'évolution de la société en matière de modes de vie, de comportements de l'homme face aux nouveaux outils technologiques et numériques, de morphologie humaine et d'ergonomie, de structure de famille... et leurs conséquences sur l'adaptation de l'offre existante et la conception de nouveaux biens d'équipement.

//// // 2 ● Le VIA collabore aux travaux d'une trentaine d'écoles de création et d'architecture en France et d'une dizaine à l'étranger, sous la forme de conférences, de participation aux jurys de fin d'année et de financement de projets d'étudiants.

La commission « Aide Projet » du VIA analyse plus de 1 000 dossiers de création par an proposés par les jeunes designers diplômés et finance le prototype des meilleurs projets sélectionnés.

Par ailleurs, cette commission accorde une bourse de recherche appelée « Carte Blanche » à des designers sélectionnés pour l'originalité et la maturité de leur démarche créative. Depuis vingt-quatre ans, 68 bourses « Carte Blanche » ont été accordées et plus de 479 projets ont été financés.

L'Agora des créateurs VIA constitue la première base de référencement des talents créatifs œuvrant en France et qui agissent dans le domaine des arts appliqués au cadre de vie de l'homme. Elle comprend quelque 750 dossiers de présentation de designers.

//// // 3 ● Le VIA conseille les entreprises (artisanales ou industrielles) en matière de réflexion stratégique et de positionnement, de structuration et d'optimisation des collections, de management de l'innovation et de design, de mise en valeur de l'offre au travers des présentations ou des catalogues...

//// // 4 ● Le VIA organise des expositions sur la création et l'innovation dans le domaine du cadre de vie, dans sa galerie à Paris et dans le monde entier, dans le cadre de salons et de manifestations internationales du design.

Depuis trente ans, le VIA a acquis ainsi une incontestable notoriété à travers le monde en permettant à de nombreux créateurs, aujourd'hui internationalement reconnus, de créer pour le secteur de l'ameublement.

Ronan Bouroullec, Jean-Charles de Castelbajac, Paul Chemetov, Matali Crasset, Jean-Paul Gaultier, Arik Levy, Christian Liaigre, Jean-Marie Massaud, Jean Nouvel, Gaetano Pesce, Andrée Putman, Philippe Starck, Jean-Michel Wilmotte...

L'Ameublement français

Le groupement PROMU
Professionnels du mobilier urbain de l'UNIFA

Ce groupement d'activités professionnelles de l'Ameublement français, présidé par Gilles BOUDOU, directeur général de la société AREA, rassemble des entreprises qui conçoivent, éditent, fabriquent et diffusent du mobilier urbain, en apportant le conseil et les prestations de service liés à des modèles ou une marque de mobilier urbain.

Ensemble, les professionnels du mobilier urbain concrétisent l'ambition légitime d'apporter leur contribution aux nouveaux enjeux d'aménagement de l'espace public en poursuivant les objectifs suivants :

- favoriser le dialogue et le respect de valeurs entre les adhérents du groupement,
- représenter et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels,
- promouvoir et valoriser les acteurs de ce marché,
- participer aux évolutions de la normalisation, de la réglementation technique et des textes législatifs,
- développer la démarche développement durable engagée par la profession,
- analyser le marché de l'équipement urbain et anticiper son évolution.

Les 22 professionnels du mobilier urbain, adhérents de l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement :

Acropose, Actus, Area, Atech, Buton Industries, Clear Channel, Concept Urbain, Espace Harmonie, G.H.M, Guyon, Husson International, Indal, Ingenia, Mobil Concepts, Pic Bois, Plas Eco, Pro Urba, Semco, Seri, Sineu Graff, Sodilor, Spl-Procidity, Square, TolerieForézienne.

Pour en savoir plus : [www.ameublement.com /mobilier-urbain](http://www.ameublement.com/mobilier-urbain)

L'UNION NATIONALE DES INDUSTRIES FRANÇAISES DE L'AMEUBLEMENT

Organisation représentative de l'industrie de l'Ameublement français, l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement fédère tous les acteurs de l'aménagement et de l'ameublement des espaces de vie, avec un taux de représentativité de plus de 70 %. Le quatrième projet sectoriel de l'Ameublement français définit trois axes stratégiques pour les cinq prochaines années :

- gagner en compétitivité ;
- s'approprier la demande en France et à l'étranger, en s'appuyant sur l'image de marque de l'Ameublement français ;
- construire de nouveaux « business models », par l'intégration de toutes les étapes de la chaîne de valeur et des offres de service.

Au plan national, l'industrie de l'ameublement français emploie 37 430 personnes dans 470 usines de plus de vingt salariés, et représente un marché de l'ameublement neuf de 14,2 milliards d'euros.

Produits des fabricants

ACROPOSE

Banquette KUB, EPURE
Modèle 3 places
(1 800 x 600 mm)
Piétement en tôle et bois.



ACTUS

Banc Banlieue
Un mobilier contemporain
à l'aise dans toutes
les zones de vie urbaine.



ARÉA

Fauteuil VANCOUVER

Acier
L 0,6 m x l 0,6 m.

ATECH

Banquette modulable A-LINÉA

Dans le cadre de l'aménagement du complexe Monestié, la ville de Plaisance-du-Touch (56) a installé plusieurs banquettes modulables A-LINÉA avec jardinières intégrées. Banquette : tôle acier métallisé et thermolaqué ép. 3 mm
Pot & 1/2 Pot : extravase Ø 800 mm ou extravase Ø 1 000 mm.



BUTON DESIGN

Gamme Venise

Banc BA60

Banc individuel BI60

Structure en acier peint et habillage en lames de stratifié compact.
Longueur 1 800 - 55 kg.
Longueur 700 - 36 kg.

CLEAR CHANNEL

Banc d'abris réalisés en structure acier, assise en tôle inox et séparateurs en fonderie d'aluminium.



CONCEPT URBAIN

Banc métal Nastra

Designer Outsign

Longueur : 153 cm / Profondeur : 67 cm.

Piètements et dossier : Fonte G.S.

Assise : 1 planche en acier découpé laser

Assemblage : livré monté, boulonnerie inox

Finition piètements et dossier : grenailage + métallisation + 1 couche d'apprêt + 2 couches de peinture polyuréthane étuvées / Coloris RAL au choix

Finition assise : galvanisation + 1 couche d'apprêt + 2 couches de peinture polyuréthane étuvées / Coloris RAL au choix

Fixation : par écrous sur tiges filetées.



ESPACE HARMONIE

Banc Mandala

Conception, réalisation et gestion
Banc Mandala en acier et boako.
Murets et jardinières Mandala en acier
spécifique au chantier Beaugrenelle
75015.
Design : Eric Manfrino.



GHM

Modèle : KEO

Collection : Mobilier Contemporain
Designer : Michel TORTEL
Banc moulé, assise en aluminium
peint, pieds en fonte
métallisée peints.
Option : rétro-éclairage.
Teinte RAL au choix.
h / l / L (mm) : 787 / 646 / 1 795.
hauteur de l'assise (mm) : 400.

GUYON

Banc Linea Seduta Light (gamme Linea Light)

Banc en bois exotique (movingui FSC)
proposé sans traitement de surface ou
avec lasure teinte noyer, ossature RAL 7016
(ou option RAL au choix).
Disponible avec ou sans accoudoirs.
Designer : Thomas Winkler
Dimensions : 2 300 x 550 x h. 820 mm
Garanties : 15 ans contre le vieillissement
du bois et 10 ans contre la corrosion.



HUSSON

Banc/Banquette Cherry Iron
HUSSON International
Tôles découpées au laser,
en acier galvanisé et thermolaqué.
Plus de 250 teintes au choix.



INGENIA

Banc modèle CAPRI
Fabriqué par INGENIA SA
et dessiné par
Alban Gilles.
Longeur : 2 m.
Matériau : fonte de bois.

MOBIL CONCEPTS

Banc Nature puzzle
Design : Pio et Tito Toso
Fabricant : METALCO
Disponible en granit
et pierre de marbre
reconstituée.





PIC BOIS

Banc Furca

Pour créer la gamme FURCA®, nous avons privilégié les critères d'éco conception et d'accessibilité.

Les bancs sont réalisés avec des bois locaux et certifiés PEFC : naturellement résistants, le mélèze nécessite peu d'énergie pour être transformé. La quantité d'acier est très réduite, et le montage se fait selon un brevet basé sur « la mémoire de volume du bois ».

Dimensions : L 2,30 m x H 0,64 m hors sol 0,8 m.



PLASECO

Banquette Flower

Edition Sovann Kim

Matériaux utilisés : plastique recyclé et fonte d'aluminium

Couleurs lattes gris

Pieds Alest February 4

Dimensions : L 2 000 mm x l 470 mm x H 443 mm.

PRO URBA

Banc Flow City Design
En bois exotique,
conception Tilman Latz
pour City Design
by Pro Urba.



SERI

Banc Atemporel

Fabricant et designer : SERI

Type de matériaux utilisé,
les couleurs : en acier pour les pié-
tements et en bois pour l'assise.

Les produits sont disponibles dans
l'ensemble des teintes qui composent
le nuancier RAL standard.

Les dimensions :
longueur : 1 720 mm / largeur :
625 mm / hauteur : 720 mm.
Poids : 60 kg.



© Stéphane Louis

SODILOR

Banc Arcachon

Sur mesure, plastique recyclé pieds blancs et lames rouge.



SPL PROCITY

Banc SILAOS

Structure en tube d'acier 30 x 50 mm peint sur zinc.

Assise en chêne certifié PEFC d'une épaisseur de 36 mm ; lasuré acajou ou chêne clair.

Les bancs SILAOS sont disponibles en deux longueurs - 1 200 et 1 800 mm - avec ou sans accoudoirs.

SILAOS est une gamme écologiquement responsable. Existe en version Senior.

SINEU GRAFF

Twist

Posture n° 1 (banc 3 places - tablette - chaise inversée)

Design : Agence Stoa

Matériaux : bois exotique lasuré, piètement en fonte

Dimensions : 2900 x 605 x 800 mm (l x p x h)

Poids : 159 kg

Twist est un système de mobiliers urbains : des mobiliers indépendants - chaise, fauteuil, banc, banquette, tablette - s'associent pour créer la combinaison qui saura répondre à l'équation posture/lieu/convivialité.



SQUARE

Banc gamme H
Structure en acier peint
Lames en ECOTECK
couleur Havane.
Fabricant : SQUARE
Designer : Ateliers de Design
Félix & Associés.
Longueur : 1,80 m.

TÔLERIE FOREZIEENNE

Gamme 21S
Fabricant TF URBAN,
Designer MA STUDIO
Matériaux : inox, céramique, bois
(selon les versions), couleurs gris métalisé
et selon versions assise inox, bois naturel
ou céramique blanche.
Dimensions : 174 x 81 x 56 cm.



Index



Acropose
20 Cours A. Borodine
26761 Valence
Tél. 04 75 78 28 60
Fax 04 75 78 28 64
info@acropose.com
www.acropose.com



Actus mobilier urbain
ZA des Landelles
Rue de la Longueraie
35520 MELESSE
Tél. 02 99 13 27 27
Fax 02 99 13 27 28
contact@actus-mobilier-urbain.fr
www.actus-mobilier-urbain.fr



Area
17 rue d'Ariane
31240 L'UNION
Tél. 05 34 25 21 00
Fax 05 34 25 21 01
Email : contact@area.fr
www.area.fr



Atech
ZI de l'Appentière
Mazières-en-Mauges
CS 80741
49307 CHOLET cedex
Tél. 02 41 58 57 13
Fax 02 41 58 26 72
Email : contact@atech-sas.com
www.atech-sas.com



Button Design
Rue de la Croix des Chaumes
ZI - BP 19
85170 Le Poiré-sur-Vie
Tél. 02 51 31 82 43
Fax 02 51 31 85 02
virginie.faye@buton-industries.com
www.buton-design.com



Clear Channel
4 place des Ailes
92641 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. 01 41 86 86 86
Fax 01 41 86 86 90



Concept Urbain
ZA N°3 - La Fosse Neuve
151 allée de la Fosse Neuve
37210 Parçay Meslay
Tél. 02 47 29 07 08
Fax 02 47 29 07 09
www.concepturbain.com



Espace Harmonie
110 avenue Marceau
92400 Courbevoie
Tél. 01 41 16 09 09
Fax 01 70 44 84 74
info@espace-harmonie.fr
www.espace-harmonie.fr
www.facebook.com/ESPACE.HARMONIE



GHM
Rue Antoine Durenne
52220 Sommevoire - France
Tél. 03 25 55 43 21
Fax 03 25 55 62 88
Contact : ventes.som@ghm.fr
www.ghm.fr



Guyon
ZI du Felet
8 rue du Pré de la Pie
63300 Thiers
Tél. 04 73 53 14 14
Fax 04 73 53 94 94
info@guyon-sa.com
www.guyon-mobilier-urbain.com

Index suite



Husson International
Route de l'Europe, BP N° 1
68650 Lapoutrie
Tél. 03 89 47 56 56
Fax 03 89 47 26 03
Email : husson@husson.eu
www.husson.eu



Ingenia S.A.
5, rue du Marais
93100 Montreuil France
Tél. 01 48 59 91 11
Fax 01 48 59 61 90
www.ingenia-sa.fr
ingeniasa@gmail.com

mobilConcepts.
éditeur de projets et de mobiliers design



Mobil Concepts
37 chemin du Mujolan
Domaine de la Poste Royale
34690 Fabregues
Tél. 04 67 13 74 74
Fax 04 67 13 74 64
Contact@metalco.fr
www.metalco.fr



Pic Bois
Z1 La Bruyère
01300 Bregnier-Cordon
Tél. 04 79 87 96 40
info@pic-bois.com
www.pic-bois.com



Plas eco
13-15 rue du Bel-Air
14790 Verson
Tél. 02 31 26 01 30
Fax 02 31 26 05 66
plaseco@plaseco.fr
www.plaseco.fr



Un jardin dans la ville

Pro Urba
51 rue Louis-Ampère
93330 Neuilly-sur-Marne
Tél. 01 58 03 00 38
Fax 01 58 03 05 30
prouriba@prouriba.com
www.prouriba.com



Séri
21, rue du Sanital
B.P. 440
86104 Châtellerauld Cedex
Tél. 05 49 21 97 47
Fax 05 49 93 53 95
www.seri.fr
E-mail : commercial@seri.fr



Le Mobilier Urbain

Sineu Graff
253A rue d'Epfig
BP 50048 Kogenheim
67232 Benfeld Cedex
Tél. 03 88 58 74 58
Fax 03 88 74 01 00
info@sineugraff.com
www.sineugraff.com



Sodilor
Parc industriel Sud
Z.I. Neuwald
18 rue René-François-Jolly
BP 40739
57207 Sarreguemines cedex
Tél. 03 87 98 25 88
Fax 03 87 98 46 56
Mail : service.commercial@sodilor.fr
www.sodilor.fr



SPL-Procity
CD 113 Allée des Lauriers
78630 Orgeval
Tél. 01 39 08 26 60
Fax 01 39 08 26 66
contact@procity.eu



Square
5 ZI de Calens
33640 Beautiran
Tél. 05 56 67 00 48
Fax 05 56 67 04 55
www.square-urbain.com



TF Urban SAS
10 rue de l'industrie
42160 Bonson
commercial@tolerie-forezienne.com
www.tf-urban.com

Cette publication est un supplément du magazine D'Architectures n° 240

Dossier réalisé sur une idée originale de Rodolphe Dugon,
président de Espace Harmonie, membre du Groupement PROMU à l'UNIFA.
Sous la direction de Jean-Paul Blais et Gérard Laizé.

D'Architectures

Éditeur :
Société d'éditions architecturales
(SEA)
SARL au capital de 3 000 euros
18 rue Mozart - 92110 Clichy
(France)
Tél. 01 48 24 37 59
Fax 01 42 47 00 76

Directeur de la publication
Gaël Chervet

Rédacteur en chef
Emmanuel Caille

Développement commercial
Florence Slama-Gaillard

Conception graphique
Marie-Hélène Regnier

Secrétaire de Rédaction
Camille Didelon

Abonnements : SEA/Innovapresse
abonnement@innovapresse.com

ISSN : 1145-0835.
Dépôt légal : novembre 2015
Commission paritaire :
0219 T 84293
© d'architectures 2015

Imprimeur
Graphiste Imprimeur

Le banc n'est-il pas tout à la fois un objet d'art, une possibilité de pause pour le passant fatigué, un recoin discret pour les amoureux, mais aussi un outil de stratégie municipale de maîtrise de l'espace public, quitte parfois à le supprimer pour éviter certaines nuisances. Designers, sociologues, décideurs, fabricants, urbanistes, juristes, photographes ou historiens examinent ici le banc à leurs façons. Ce petit ouvrage propose un passage de la réalité urbaine quotidienne du banc public à la création d'un *banc de service public*. Le banc, dans ce cas, n'est plus un simple mobilier urbain mais devient un repère symbolique de la ville idéale, de la ville où l'on peut vivre tous ensemble avec ses différences, se retrouver pour partager et se baigner dans le plaisir et le confort d'être assis sur le banc du coin de la rue.

Jean-Paul Blais

avec le soutien du
CODIFAB
comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois